qui ordonne et entonne les prières; il y en a un autre (le gree synagogam nostram); ne vous séparez point qui en tient les clefs, et qui en est comme le marguiller : ils l'appellent sciamas ou serviteur. Le prince de la synagogue, nommé archisynagogus dans l'Evangile, et ange de la synagogue ou sage, en hébreu chacham, préside aux assemblées et aux jugements qui s'v rendent quelquefois contre ceux qui ont causé quelque scandale, et violé la loi dans quelque point important; ils imposent aux coupables trente-neuf coups de fouet. Les mêmes présidents invitent à parler dans la synagogue ceux qu'ils en eroient capables, et déférent cet honneur aux étrangers, s'il s'en trouve qui aient le talent de la parole. Ainsi, notre Sauveurparla souvent dans ces assemblées; et saint Paul, étant à Antioche de Pisidie, fut invité par les princes de la synagogue de leur dire quelque chose d'édifica-

Le nom de synagoga, comme signifiant lieu d'assemblée, s'emploie aussi pour marquer les églises chrétiennes, par exemple, saint Jacques : Si introierit in conventum vestrum (le gree lit in synagogam vestram) vir aureum annulum habens; s'il entre dans votre assemblée un homme avec un anneau d'or, etc. Et saint Paul : Non deserentes collectionem nostram l'et en donner une édition exacte et correcte.

Synagogue des affranchis (synagoga libertinorum) . était, selon plusieurs interprètes, celles des Juifs qui avant été menés captifs en Italie par Pompée et par Sosius, avaient ensuite recouvré leur liberté, et s'étaient retirés à Jérusalem lorsque Tibère chassa les Juifs de toute l'Italie. D'autres veulent que saint Luc ait écrit libystinorum au lieu de libertinorum, et que libystini soient les peuples de la Lybie joignant l'Egypte. Libertini n'est pas un mot grec, et libustini reviendrait mieux à la suite du discours de saint I ne . mais les manuscrits ne favorisent point cette coniecture. Voyez les commentateurs sur les Actes vi, 9.

Grande sunagoque. Les Hébreux donnent ce nom à une compagnie de cent vingt personnes, à la tête desquelles Esdras était au retour de la captivité de Babylone : cette compagnie était principalement instituée pour deux choses : la première , pour travailler à rétablir l'observation de la loi selon la pratique ancienne, et approuvée avant la captivité : et la seconde. à rassembler en un corps les livres sacrés, en composer ce qu'on appelle le canon des Écritores sacrées,

TARRENACLE, en latin tabernaculum, et en grec skénè, II pas permis d'y travailler, et on y offrait des sacrifices en hébreu hoel. Ce terme signifie proprement une tente. Les anciens patriarches ont habité des tabernacles, c'est-à-dire, dans des tentes. Il y avait dans le camp d'Israël, du temps de Moise, deux tabernacles on tentes, dont il est souvent fait mention dans l'Écriture. Le premier, nommé tabernaculum conventus (la tente de l'assemblée), où le peuple s'assemblait pour ses affaires ordinaires ; le second , tabernaculum testimonii (la tente du témoignage), ou le tabernacle du Seigneur, on simplement le tabernacle, qui était le lieu où les Israélites, durant leur voyage du désert, faisaient leurs principaux actes de religion, offraient leurs sacrifices, et adoraient le Seigneur.

Vovez la description de ce tabernacle, chap. xxvi et xxvii de l'Exode.

La féte des tabernacles est nommée dans l'Évangile la scénopégie, qui signifie en grec la fête où l'on dresse des tentes. Le nom de scenopegia se trouve aussi dans les Machabées. Les Hébreux l'appellent chaqhassuchoth, la fête des tentes, parce qu'elle se célébrait sons des tentes de verdure, en mémoire de la demeure que les Israélites avait faite sous des tentes dans le désert. C'était une des trois grandes solennités des Hébreux, où tous les mâles étaient obligés de se présenter devant le Seigneur. Elle se célébrait anrès les moissons. le guinzième jour du mois tizri, qui était le premier de l'année civile, et qui répond à la lune de sentembre. On y rendait grâces à Dieu de toute la récolte qu'on avait faite. La fête durait huit jours, mais le premier et le dernier jour étaient les plus solennels. (Lévit. xxm., 34, 55, etc.) Il n'était oculum pro oculo, etc. Les saducéens n'y admettaient

TALENT (talentum), en hébreu chiccar. Le talent hébraïque valait trois mille sicles (Exod. xxxviii, 24, 25, 26), et était par conséquent du poids de quinze cents onces romaines, ou vingt-cing livres romaines. et de notre poids de marc de quatre-vingt-six livres quatorze onces et cinq gros, et de la valeur de quatre mille huit cent soixante-sept livres trois sous neuf deniers de notre monnaie. Le sicle d'or était de même poids, et de la valeur de soixante-neuf mille cinq cent trente-une livres trois sous de notre mon-

Le talent commun d'Athènes était de la valeur do deux mille quatre cents livres.

Plusieurs auteurs ont prétendu qu'il y avait parmi les Hébreux deux sortes de talents , le grand et le petit, le talent du sanctuaire, et le talent commun. Le premier était, dit-on, double de l'autre. Mais je ne trouve point cette distinction fondée dans l'Écri-

Talion. La peine du talion est ordonnée par la loi de Moïse contre ceux qui ont blessé leur prochain dans leur corps. Vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brulure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure. Les interprêtes sont partagés sur le sens de ces lois. Les uns les prennent dans toute leur rigueur, et le texte du Deutéronome les favorise : Auferes malum de medio tui, ut audientes cæteri timorem habeant... non misereberis ejus; sed animam pro anima,

aucune mitigation; mais les autres Juiss, et plusieurs commentateurs chrétiens, prétendent que ces lois, dans l'exécution littérale, emportant de grands inconvénients, on doit les prendre dans un sens adouci et mitigé, et que l'on faisait paver aux coupables une amende pécuniaire, ou quelque autre peine proportionnée à la faute. Un homme qui avait fait perdre l'œil à son prochain était condamné à perdre un de ses yeux, ou à le racheter par une bonne somme, et ainsi du reste.

Dieu ne permet pas par là la vengeance, mais il la modère : Non fomes, sed limes furoris est, dit saint Augustin. Il retient la main des particuliers en établissant la loi du talion, et en les menacant d'une peine pareille à celle qu'ils auront fait souffrir aux autres. Cette loi , dit encore saint Augustin , est une justice d'hommes injustes, non qu'il y ait de l'injustice à punir les counables, mais l'envie de se venger est injuste : Oculum pro oculo, etc injustorum justitia est, non quia iniquum est ut recipiat unusquisque quod fecerit, sed quia ulciscendi libido vitiosa est.

Philon assure que la loi du talion ne s'exécutait point à la rigueur, à moins que l'injure ne fût faite à un homme libre. Mais les rabbins ne reconnaissent point cette distinction. Et Joséphe enseigne qu'il était au pouvoir de celui qui avait été blessé de poursuivre la vengeance réelle de sa blessure, et qu'on ne pouvait l'obliger malgré lui à prendre de l'argent pour s'indemniser. Les lois grecques et romaines, et même les lois ecclésiastiques et canoniques, autorisent la

TALMUD, Vovez Thalmud,

TAUPE (1), animal déclaré impur par Moise. L'hébreu tinscnameth est entendu par le syriaque d'un animal à plusieurs pieds, peut-être le scolopendre. Chastelion traduit l'hébreu par crapaud, d'autres par une belette. Bochart croit qu'il signific le caméléon. Mais le chaldéen et les rabbins l'entendent de la taupe. Le même Bochart croit que le vrai nom de la taupe est choled (Lévit, x1, 29), que la Vulgate a traduit par la belette.

On trouve encore le nom de taupe dans la Vulgate (Isaie 11, 20); mais l'hébreu lit chaporpheroth, qui dérive d'une racine qui signifie fouir ; et , du consentement des interprètes, il signifie en cet endroit des tampes. On voit par ce passage d'Isaïe jusqu'à quel point allait l'avenglement des Juifs de rendre les honneurs divins à de tels animaux.

TAUREAU. Cet animal était réputé pur parmi les Hébreux, et on s'en servait ordinairement nour les sacrifices. Les Septante et la Vulgate ont souvent rendu par beuf ce oui signifie un taureau, comprenant sous le nom de bœuf plutôt l'espèce que le sexe ou la qualité de l'animal. En général , les anciens Hébreux ne coupaient aucun animal; et quand on lit bœuf dans le texte, il faut entendre un taureau,

Témoin, celui qui rend témoignage à quelque

(f) Genre d'animaux mammifères plantigrades.

chose. Ainsi on dit : Vous êtes témoin, un témoin fidèle, un faux témoin, Dieu m'est témoin, etc.

La loi veut qu'on croie en justice deux on trois témoins, mais un témoin n'est pas eru : In ore duorum aut trium testium peribit qui interficietur. Nemo occidatur uno dicente contra se testimonium. Lorsqu'on condamnait un homme à mort, les témoins le frappaient les premiers; ils lui jetaient, par exemple, la première pierre s'il était lapidé. La loi condamne le faux témoin à la même peine qu'il voulait faire souffrir à son prochain. Jérémie dit que Dien est juge et témoin, c'est-à-dire, qu'il n'attend pas qu'on vienne accuser devant lui les méchants, qu'il n'a que faire du témoignage et de l'accusation des hommes pour savoir le mérite des coupables. Il les accuse, il les châtie, il les condamne, il connaît tous leurs désordres, par sa sagesse, sa justice, sa pénétration in-

Témoin, en grec, martur, signifie un martyr : celui qui rend témoignage à la vérité aux dépens de son sang, de sa vie, de ses biens, etc.

TEMPLE, maison de Dieu, sanctuaire, tabernaele du Seigneur, palais du Très-Haut, etc. Ces termes sont ordinairement synonymes dans l'Ecriture, quoique, dans la rigueur, ils signifient des choses assez différentes ; car le sanctuaire n'est qu'une partie du tabernacle ou du temple, et le nom de temple ne convient pas au tabernacle, ni celui de tabernacle au temple. Enfin, quoique les Hébreux n'aient point eu proprement de temple avant Salomon, ils ne laissent pas quelquefois de se servir du nom de temple pour désigner le tabernacle, comme ils emploient quelquefois le nom de tabernacle du Seigneur, pour désigner le temple båti par Salomon.

TERRE. Chez les Orientaux, et particulièrement chez les Perses, à la reddition d'une ville, on offrait an vainqueur de la terre et de l'eeu, symbole des champs et des villes; aussi Nabuchodonosor, roi des Assyriens, ordonne à Holoferne d'avertir les neuples qui n'ent pas déféré au commandement de sa bouche de préparer de la terre et de l'eau, parce qu'il va marcher contre eux dans sa colère. (Judith, trad. du grec, x1, 6 et 7.)

La loi de Moise défendait aux Hébreux d'aliéner leurs terres. Ils pouvaient seulement les engager par bail emphytéotique, lequel devait toujours expirer dès le commencement de l'année jubilaire. (Vovez

Tere (caput). Chez les Juifs, c'est une grande mar que de respect de se couvrir la tête et même la figure (Vov. Exod. in, 6; Isaie 2). On voit dans les synagoques tout le monde couvert, et les plus dévots s'enveloppent totalement la tête du voile appelé talet. Les Romains s'enveloppaient aussi la tête dans leurs cérémonies religieuses. Et capita ante gras phragio velamur amictu, dit Virgile, Eneid. III, 543.

Se couvrir la tête était encore une marque de deuil commune chez les Perses et beaucoup d'autres peuples. C'était aussi une manière d'indiquer sa douleur

et sa confusion. Après avoir servi d'ornement au m tes ridicules, dont pourtant il ne leur est pas permis triomphe de Mardochée, « Aman se hâta d'aller chez de douter, à moins de vouloir passer pour hérétiques lui, génissant et ayant la tête couverte » (Esther vi, 42.1 Démosthène ayant été sifflé par le peuple, se retira également chez lui, la tête couverte. (PLUTAR-QUE, Vie de Démosthène.)

TETRARQUE (tetrarcha). Ce terme, selon la formule du grec, signifie un seigneur qui a la quatrième partie d'un état, d'une province ou d'un royaume, en toute souveraineté, sans toutefois porter le diadême, ni le nom de roi. Le nom de tétrarque se trouve quelquefois dans l'Ecriture, et il a été fréquent parmi les descendants du grand Hérode, auxquels les empereurs romains partagèrent ses états comme ils le jugèrent à propos. Au reste, quoique le nom de tétrarque et de tétrarchie ne marque que la quatrième partie d'un royaume ou d'une province, cela ne doit pas s'entendre dans la rigueur. On donne le nom de tétrarque à celui qui possède une moitié ou un tiers d'un état ou d'une province. Souvent même on a donné le nom de roi à ceux qui n'étaient que tétrarques, et celui de royaume à ce qui n'était qu'une simple tétrarchie.

THALMUD OU TALMUD. Le Thalmud comprend le corps de la doctrine, de la religion et de la morale des Juiss. Ils ont deux ouvrages qui portent ce nom. Le premier s'appelle Thalmud de Jérusalem, et l'autre Thalmud de Babulone. Le premier a été compilé par le rabbin Johanan, qui avait présidé à l'Académie de Palestine pendant quatre-vingts ans, et qui l'acheva, dit-on, l'an 250 après la ruine du temple, c'est-àdire, vers l'an 200 de l'ère vulgaire, en faveur des Juifs qui demouraient en Judée. Ce Thalmud est plus abrégé et plus obscur que celui de Babylone; mais il est plus ancien.

Il est composé de deux parties, savoir : la Misne et la Gémarre. La Misne est l'ouvrage du rabbin Juda, surnommé le Saint, qui la compila vers l'an 120, après la ruine du temple de Jérusalem par les Romains, et l'an 190 de l'ère vulgaire. La Misne signifie la seconde loi. C'est un recueil de toutes les traditions des docteurs juifs que Juda ramassa en un seul corps, de peur que, par la dispersion des Israélites et la ruine de leurs écoles, elles ne vinssent à se perdre et à s'oublier dans sa nation. Environ cent ans après, le rabbin Johanan composa la Gémarre, c'est-à-dire, le complément ou la perfection, pour ajouter à la Misne du rabbin Juda-le-Saint. Et ces deux ouvrages forment le corps du Thalmud de Jérusalem, dont nous parlons ici.

Le Thalmud de Babylone est composé de la Misne de Juda-le-Saint, dont nous avons parlé, et de la Gémarre composée par le rabbin Asé, qui vivait à Babylone environ cent ans après le rabbin Johanan. Ce rocueil est appelé Thalmud de Babylone, parce qu'il a été compilé à Babylone, et qu'il était principalement à l'usage des Juifs de delà l'Euphrate. Les Juifs se servent plus volontiers de celui-ci que de celui de Jérusalem, parce qu'il est plus étendu et plus

Ils préfèrent l'autorité du Thalmud à celle de l'Ecriture. Ils comparent la Bible à l'eau, la Misne au vin. et la Gémarre à l'hypocras. Ils croient que les traditions et les explications contenues dans ce livre sont venues de Dieu même; que Moïse les a révélées à Aaron, à ses fils et aux anciens d'Israël ; que ceux-ci les ont communiquées aux prophètes, et les prophètes aux membres de la grande synagogue, et ceux-là de main en main aux docteurs qui ont rédigé la Misna et la Gémarre. La Misne est écrite en hébren, d'un style serré et obscur; et la Gémarre est écrite d'un style mêlé d'hébreu et de chaldéen, et de divers termes des autres langues.

Comme le rabbin Asé fut prévenu de la mort avant que d'avoir achevé son ouvrage, ses enfants ou ses disciples qui le continuèrent, ne l'achevèrent qu'assez tard, c'est-à-dire, suivant Serrarius, Bartolocci, Triglande et plusieurs autres, vers l'an de Jésus-Christ, 500 ou 505. Le P. Morin soutient même que la Misne n'a pu être composée avant l'an 500, et que le Thalmud de Babulone n'a été achevé que vers l'an 700 ou environ ; et, à l'égard du Thalmud de Jérusalem, il ne croit pas qu'il soit antérieur au cinquième siècle. Et certes, si la Misne elle-même n'est que de l'an 500 ou environ, le Thalmud de Jérusalem doit être encore plus récent. On peut consulter sur ces matières la Bibliothèque rabbinique de Bartolocci; les Exercitations bibliques du P. Morin, et la Continuation de l'Histoire des Juifs par Josèphe, t. VI, I, IX, C. 3 et 4. edit. parisienne.

Le Thalmud de Jérusalem et la Misne sont, après les paraphrases chaldaïques d'Onkélos et de Jonathan, ce que les Juifs ont de plus ancien en fait de livres de doctrine, à l'exception des livres sacrés : Ligtfoot en a tiré beaucoup de lumières pour expliquer quantité de passages du Nouveau-Testament, en comparant les expressions de la Misne à celle des évangélistes et des apôtres. Maimonides a fait un extrait ou un abrégé du Thalmud de Babylone, qui, au jugement des plus savants, vaut mieux que le Thalmud même, parce que, écartant ce qu'il y a de fabuleux, de puéril, d'inutile dans le Thalmud, il s'est appliqué à recueillir uniquement les décisions des cas dont ce gros ouvrage est rempli. Il a donné à cet ouvrage le titre de Jad-Hachazacah, ou main forte; c'est un digeste des lois des Juifs des plus complets qui se soient jamais faits, non par rapport au fond, mais pour la clarté du style, la méthoge et la belle ordonnance de ses matières.

Les thalmudistes, c'est-à-dire, ceux qui enseignent les traditions des Juifs contenues dans le Thalmud, ont eu parmi eux différents noms, selon les temps; depuis la grande synagogue jusqu'à la Misne, on les nommait thannaim, comme qui dirait traditionnaires, dérivé du nom tanach, qui en chaldéen signifie donner par tradition; depuis la Misne jusqu'av Thalmud on les nomma amoraim, prononçants, disants, dictants; parclair. Il est rempli d'une infinité de fables et de con- ce qu'ils expliquaient et dictaient à leurs élèves les exThalmud ils sont nommés suburaim, c'est-à-dire, opinants. Ensuite on leur donna le nom de géonim, excellents, sublimes. Aujourd'hui ces noms fastueux sont supprimés parmi eux : ils se contentent du nom de rabbi on de chachan : le premier signifie maître, et le se-

Vers l'an 1256, un Juif de la Rochelle s'étant converti, et ayant reçu le nom de Thomas au baptême . alla trouver le pape Grégoire IX, la douzième année de son pontificat, c'est-à-dire, en 1238, et lui découvrit les erreurs du Thalmud : le pape les envoya en trente-cinq articles aux archevêques de France, en 1239, avec une lettre par laquelle il leur ordonnait de se saisir de tous les livres des Juifs, et de faire brûler ceux où il y aurait des erreurs. Il en écrivit autant aux rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Castille, de Léon, de Navarre et de Portugal. En conséquence de cet ordre, on brûla en France la valeur de vingt charrettes de livres hébreux.

Innocent IV, successeur de Grégoire, donna commission à Eudes de Château-Roux, son légat, d'examiner le Thalmud et les autres livres des Juifs; et, après les avoir examinés soigneusement, il les toléra en ce qui ne serait pas contraire à la religion chrétienne, et les leur rendit. Le légat écrivit au pape que les tolérer serait les approuver; c'est pourquoi le quinzième jour de mai 1248, il les condamna juridiquement.

Les deux Thalmuds sont imprimés, celui de Jérusalem, en un gros volume in-folio; celui de Babylone, en douze volumes in-folio, à Amsterdam, et encore ailleurs.

Тильсилин. Le premier jour de l'année judaïque, vers le milieu de septembre, jour auquel, à en croire les rabbins, Dieu juge chaque homme et prononce son arrêt, les Juifs se rendent auprès d'une eau où il y a des poissons. Là, hommes, femmes et enfants secouent les pans de leurs vêtements, et font choir tous leurs péchés dans l'eau. Malheur aux poissons assez imprudents pour avaler les iniquités d'Israel moderne! On appelle cette cérémonie thaschlibh. L'origine en est due à la prière du prophète Michée (vu, 19), qui demanda au Seigneur de précipiter dans les profondeurs de la mer, les péchés d'Israel. Ceci prouve jusqu'à quel point les Juifs s'attachent à la lettre.

THEBET, ou thevet, mois des Hébreux. Il répond à la lune de décembre, et est le dixième mois de l'année sainte, et le quatrième de l'année civile. Vovez l'article Calendrier.

THÉOCRATIE. Ce terme est employé par Josèphe, pour marquer la forme du gouvernement des Juifs. Entre les différents peuples, dit-il, les uns ont choisi le gouvernement monarchique, les autres le gouvernement populaire; mais notre législateur a établi une manière de gouverner toute différente de celle des autres, c'est-à-dire, une théocratie, s'il est permis de parler ainsi, qui donne a Dieu le pouvoir et la con-

plications dont la Gémarre est composée; après le I duite de toute la nation, en nous inspirant cette maxime que Dieu voit tout, et qu'il est la cause de tous les biens qui nous arrivent.

> Le gouvernement des Juifs, que Josèphe nomme une théocratie, a souvent varié. On a vu dans cette nation successivement le législateur Moise, Josué, son successeur, les juges, les rois, les grands-prêtres, la gouverner. Dans toutes ces révolutions, Dieu était à la vérité toujours regardé comme le monarque d'Israel; mais il s'en faut bien qu'il exercat toujours son autorité et son domaine de la même sorte. Voyez les articles Juges et Rois.

> THÉPHILIM, OU tepilim, autrement totaphot, frontaux ou phulactères, dont les Juifs se servent durant leur prière du matin, et que quelques dévots mettent aussi à la prière d'après-midi; mals, excepté le chantre, il y en a peu qui le mettent à cette heure-là. Voyez la descrintion qu'en donne Léon de Modène, et que nous avons rapportée sous l'article Frontaux.

> Tizri, Tisri, premier mois hébreu de l'année civile, et septième de l'année ecclésiastique ou sacrée. Les Hébreux le nomment rosch haschana, c'est à dire, le commencement de l'année. Il répond à la lune de septembre, Vov. Calendrier.

> Tobie. Voltaire est vraiment curieux : il voudrait savoir a comment ce pauvre homme avait gagné dix talents d'argent auprès de Salmanasar, dont il ne pouvait pas plus approcher qu'un esclave chrétien ne peut approcher du roi de Maroc. Dix talents d'argent ne laissent pas de faire 20,000 écus; c'est beaucoup pour le mari d'une blanchisseuse. > Comme si le texte (Tobie 1, 16) ne disait pas que Tobie avait été honoré de cette somme par le roi , c'est-à-dire , que le roi la lui avait accordée, soit comme gratification, soit comme honoraire; car le texte grec nous apprend que Tobie remplissait à la cour une charge considérable, ce qui devait le mettre dans une position autre que celle des esclaves de Maroc, traités sur le pied de nos

> Mais il est facheux, pour notre candide et judicieux critique, qu'aucun texte ne dise que la femme était blanchissense. Quoi qu'il en soit, c'est toujours une générosité de la part du philosophe de n'avoir pas fait de la femme de Tobie une lavandière, bien qu'il en fasse aussi une ravandeuse. Voltaire appelle cette blanchissense-ravaudeuse Sara ; le texte l'appelle Anne. Car il est dit que Tobie ayant été dépouillé de toute sa fortune, et se trouvant dans un grand dénuement, Anna verò uxor ejus ibat ad opus textrinum quoti-

> Torr (tectum, doma, solarium). La plupart des toits dans la Judée étaient en plate-forme. On y montait dans les calamités publiques (Jérémie, xLVIII, 58). Ces plates-formes étaient découvertes, et munies tout autour d'un mur à hauteur d'appui pour empêcher qu'on ne tombât de là dans la rue. Moise l'avait ainsi ordonné dans la loi (Deutér. xxu, 8). Il y avait aussi pour l'ordinaire au milieu de cette plate-forme une ouverture qui répondait à la salle qui était au-dessous;

dans la salle à manger, et qu'il se blessa mortellement. Enfin on descendait ordinairement de ces plates-formes par des escaliers qui étaient en dehors de

la maison. Tombeau. (Voyez ci-devant Sépulcre.)

TONDRE, TONSURE, se prennent pour la tondaille des brebis, et pour la tonsure des cheveux et de la barbe d'un homme. Les tondailles des troupeaux se faisaient dans la joie, c'était une fête à laquelle oninvitait ses amis. Nabal, époux d'Abigail, faisant sa tondaille, avait préparé un repas comme un festin de roi. David crut que dans cette circonstance il ne lui refuserait pas quelque secours pour sa troupe. Absalon invita toute la famille royale aux tondailles de ses troupeaux.

TOPARCHIE, terme qui vient du grec toparchia, qui signific seigneurie, gouvernement d'un lieu, d'un canton, qui se donne à celui qui ne possède aucun titre particulier, ni de gouverneur, ni de président, ni d'ethnarque, ni de roi. Il est souvent parlé dans les Machabées des trois toparchies Apherema, Lydda et Ramatha, Pline remarque dix toparchies de la Judée, savoir : Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppé, l'Achrabatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Betlephtéphène, la Montueuse où était Jérusalem, et enfin Hérodium. Josèphe en nomme aussi dix, dont Jérusalem était comme la clé, Gophna, Acrabate, Thamna, Lydda, Ammaŭs, Pella, l'Idumée, Engaddi, Ilérodium, Jéricho, Ailleurs il nomme trois toparchies ajoutées à la Judée, savoir : la Samarie, la Galilée, la Pérée. En un autre lieu il fait mention des trois toparchies, Samarie, Joppé, la Galilée.

Topaze (topasius), en hébreu vitdath, Les Sentante. saint Jérôme, Pagnin, Léon de Juda, Junius, et la plupart des modernes, traduisent pitdoth par la topaze; les paraphrastes Onkélos et Jonathan, par une pierre verte. Kimchi traduit de même, ce qui convient parfaitement à la topaze, dont ses plus belles sont vertes. Pline : Egregia topasis gloria est , suo virenti genere. Cependant d'autres soutiennent que les plus belles topazes sont couleur d'er. Ouoi qu'il en soit. il y a assez d'apparence que Moise a voulu marquer la topaze par l'hébreu pitdath, qui a beaucoup de rapport à topazios, en retournant les lettres. On prétend que cette pierre a pris le nom de topaze d'une fle de la mer Rouge, qui a le même nom. Pline veut que Juba, roi de Mauritanie, soit le premier qui l'ait trouvée. Mais si Moise l'a connue, elle est bien plus ancienne que Juha. Job parle du pitdath de Chus, ce qui se rapporte au sentiment qui fait venir la topaze de la mer Rouge, puisqu'il y avait un pays de Chus sur le bord oriental de cette mer.

D'autres soutiennent que le pitdath signifie l'émeraude. Pline dit que l'émeraude est d'un beau vert. et qu'elle vient dans l'Éthiopie. Le pays de Chus marque souvent l'Éthiopie, et Job parle des pitdath de Chus, comme nous l'avons vu. Cette pierre était la seconde du premier rang du rational, et était gravée division dans le genre pigeon-

c'est par là que le roi Ochosias tomba de sa terrasse p du nom de Siméon. (Exod. xxvm. 18).

Les Septante, au Psaume exviii, y 127, traduisent par topazion le mot hébreu pas ou phas, qui signifie plutôt l'or le plus pur, l'or du phase ou du phison. Comparez Jérém. x, 9; III Rois IX , 28; Dan. x. 5; Psaum. xx . 4; Job xxvni . 17.

Torrent (torrens), en grec cheimarros, en hébreu nachal. On distingue le torrent du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, et que le torrent ne coule que de temps en temps ; par exemple, après les grandes pluies ou la fonte des neiges. Comme le terme hébreu nachal signifie une vallée, aussi bien qu'un torrent, souvent dans l'Écriture on met l'un pour l'autre ; par exemple , le torrent de Gérare pour la vallée de Gérare. L'équivoque en cela n'est pas fort dangercuse, puisque les torrents se trouvent ordinairement dans les vallées; mais il est bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la vallée ce qui ne convient qu'au torrent; par exemple, à la vallée de Cédron, ce qui doit s'entendre du torrent de

On n'observe pas toujours dans l'Écriture la distinction qui se trouve entre le torrent et le fleuve, et souvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le nom de torrent à de grandes rivières, comme l'Euphrate, le Nil, le Jourdain, et à des rivières qui coulent toute l'année, comme le Jabok et l'Arnon. On donne au Nil le nom de torrent d'Équpte dans les Nombres xxxiv, 5; Josué xxv, 4 et 47; Isaje xxvii, 12. et à l'Euphrate , Psaum. cxxm, 5 ; et dans Isaie, ce fleuve est nomme le torrent des saules, Isaie xv. 7.

pans la Paiestine, dans l'Arabie, et dans les pays voisins où les eaux sont rares et les chaleurs excessives, trouver un torrent dans le désert et dans un voyage, est une chose fort agréable et fort avantageuse. Dieu promet à son peuple que, dans son retour de la captivité de Babylone, il lui procurera des torrents dans les déserts par où il sera obligé de passer : Scissa sunt in deserto aqua et torrentes in solitudine : et Jérémie · Adducam eos per torrentes aquarum in vià rectà; et le Psalmiste nous décrit le Messie comme un conquérant à la tête de son armée, qui trouve des eaux en abondance sur sa route, de torrente in vià bihet.

Dans le sens figuré, un torrent signifie ordinairement l'abondance, soit en bien, soit en mal. Un torrent de larmes , un torrent d'iniquités ou des torrents de Bélial, selon l'hébreu. Mon âme a passé le torrent, elle a été comme submergée dans les eaux, mais Dieu l'en a garantie. Un torrent de soufre, etc.; et dans un sens contraire, un torrent de délices, un torrent de paix, aes torrents d'or, des torrents de beurre et de

Tourrerelle (1), oiseau pur, dont il est assez souvent parlé dans les livres saints, et qu'on offrait quelquefois en sacrifice. On pouvait offrir ou des tourterelles ou de jeunes pigeons. Ces sacrifices étaient

(1) Espèce d'oiseaux formant le type d'une grande

institués en faveur des pauvres qui n'avaient pas de quoi donner de plus grosses victimes. Dés avant la loi, Abraham offrit à Dieu un holocauste d'une vache, d'une chèvre et d'un bélier, ayant chacun trois ans, et de deux oiseaux, savoir ; une tourterelle et une colombe; et lorsqu'il coupa en deux les autres victimes, il laissa entiers les deux oiseaux. Moïse avait ardonné qu'une femme qui venait après ses couches an tabernacle pour se purifier, si elle n'avait pas de quoi offrir un agneau pour le péché, et un autre en holocauste, présentat deux tourterelles ou deux petits de colombe, l'un en holocauste, et l'autre pour le péché. C'est ainsi qu'en usa la sainte Vierge au jour de sa purification. (Luc. 11, 24.)

Les Nazaréens offraient deux tourterelles ou deux petits de colombe à la porte du tabernacle, l'un pour être immolé pour le péché, et l'autre en holocauste, lorsque pendant leur nazaréat ils avaient été souillés malgré eux par la présence d'un mort. Lorsqu'un lépreux était pauvre, et ne pouvait offrir de plus grandes victimes. la loi lui ordonnoit au jour de sa purification d'offrir deux tourterelles ou deux petits de colombe, l'un pour le péché, et l'autre en holocauste. Un homme qui était incommodé de la gonorrhée, ou une femme qui souffrait un flux déréglé, étaient obligés l'un et l'autre d'offrir deux tourterelles ou deux petits de colombe, l'un pour le péché, et l'autre pour l'holocauste, et cela au huitième jour qui suivait leur guérison. Un homme qui avait touché sans y penser un animal immonde, ou qui avait proféré sans réflexion quelques promesses ou quelques serments inconsidérés, lorsqu'il s'apercevait de sa faute, s'il était pauvre, offrait au Seigneur deux tourterelles ou deux netits de colombe. l'un pour le péché, et l'autre pour l'holocauste. Voilà les endroits et les cas où l'on offrait des tourterelles en sacrifice.

TRAINEAU, espèce de char nommé en latin traha ou plaustrum, dont on se servait dans la Palestine pour tirer le grain de son épi, et pour briser la paille. Il en est souvent parlé dans l'Écriture ; par exemple, Isaie : Triturabitur Moab sicut teruntur palem in plaustro. Et ailleurs, chap. xxvin, \$ 27 : Non enim in serris triturabitur gith, nec rota plaustri super cyminum circuibit. Et encore, chap, XLI, 15; Ego posui te sicut plaustrum triturans nodum, habens rostra serrantia, Et Amos (1, 5): Eè and trituraveritin plaustris ferreis Caland. Ces traineaux ou ces chariots étaient portés sur des roues fort basses et fort énaisses, garnies de fer, qu'on roulait sur les gerbes et sur la paille, pour les briser et en tirer le grain. C'est la description qu'en donne saint Jérôme dans son Commentaire sur Isaïe, chapitre xxv: Sunt autem carpenta ferrata, rotis per medium in serrarum modum se volventibus; quæ sipulam conterunt et comminuunt in paleà.

Il y avait des machines de plusieurs sortes ; en certains lieux c'étaient de gros rouleaux de bois armés de pointes de fer ou de pierres que l'on faisait pasmees plaustra, tribulæ, trahæ:

TRE Tardaque Eleusinæ matris volventia plaustra. Tribulgane, trahegane,

Sur quoi Servius remarque que trahea est un chariot sans roue, et tribula une espèce de chariot armé de dents de toutes parts, omni ex parte dentatum, dont on se servait principalement en Afrique pour battre le grain.

Les Septante et saint Jérôme nomment quelquefois ces chariots des espèces de scies. Plaustrum habens rostra serrantia, parce qu'en effet ils avaient toute leur superficie hérissée de dents, comme celles d'une scie. David s'étant rendu maître de la ville de Dabbat, capitale des Ammonites, fit écraser sous des roues armées de fer, et sous des traineaux, comme ceux dont nous venons de parler, tous les habitants de cette ville : Populum adducens serravit, et circumegit super eos ferrata carpenta. Amos dit que le roi de Damas traita de même les Israélites du pays de Galaad. Cela avait assez de rapport à un genre de supplice en usage chez les Romains, les Carthaginois et les anciens Germains, leguel consistait à faire mourir un homme sous une claie chargée de grosses pierres, sub crate necare. Plante : Sub cratim ut jubeas sese supponi, atque eo lavides imponi multos, ut sese neces. Voyez l'article Supplices.

TREMBLEMENT DE TERRE. L'Écriture parle de plusieurs tremblements de terre naturels. Un des plus fameux est celui qui arriva la vingt-septième année d'Ozias, roi de Juda, l'an du monde 3221, avant Jésus-Christ 779, avant l'ère vulgaire 783. Il est parlé de ce tremblement dans Amos (w. 1), dans Zacharie (xiv, 5), et dans Josèphe, qui ajoute qu'il fut si violent, qu'il détacha la moitié de la montagne qui était à l'occident de Jérusalem, et la fit rouler dans l'espace. de quatre stades, ou cinq cents pas; en sorte qu'elle ne fot arrêtée que par la rencontre de la muraille qui est du côté de l'orient de Jérusalem, la terre ayant fermé le chemin, et convert les jardins du roi.

Un autre tremblement de terre fort célèbre est cclui qui arriva à la mort de Notre-Seigneur.

Treson, en latin thesaurus, en grec thesaures, en hébreu ozer. Le nom de trésor, chez les Hébreux, signifie toute sorte d'amas, de provisions, de magasins. Ainsi on dit un trésor de blé, de vin et d'huile; des trésors d'or, d'argent et de cuivre, des trésors d'argent monnayé. La neige, les vents, la grêle, la pluie, les ahîmes, sont dans les trésors de Dien. Dieu fait sortir les vents de ses trésors (Psaume exxxiv, 7. et Jérémie LI, 46). On dit aussi des trésors de bonnes cenvres, des trésors d'iniquités; amasser des trésors dans le ciel; tirer du bien ou du mal du fond du tresor de son cœur. Les mages ouvrirent leurs trésors. c'est-à-dire, leurs malles, leurs valises, pour offrir des présents au Sauveur. Joseph fit dire à ses frères, lorsqu'ils trouvèrent leur argent dans leurs sacs, que Dieu leur avait donné des trésors, Moise dit à Dieu : Seigneur, ouvrez votre trésor à ce peuple : saites-lui sur sur les gerbes. Virgile parle de ces machines nom- | venir une source d'eau vive (Nomb. xx, 6). Les trésors de la maison de Dieu, soit en argent, en blé, en vin étaient portiers du temple. Les rois de Juda avaient aussi de semblables gardes de trésors, tant à la ville qu'à la campagne, et les lieux où étaient ces magasins étaient nommés villes des trésors.

Tribun, nom de dignité chez les Romains. Il y avait des tribuns de plusieurs sortes : les uns avaient le commandement des troupes, les autres avaient part au gouvernement de la république. On en connaît qui étaient nommés tribuni celerum, et qui commandaient des espèces de chevau-légers : d'autres, tribuni ærarii, qui avaient quelque inspection sur le trésor public; d'autres, tribuni fabricarum, qui avaient soin de la fabrique des armes; d'autres, tribuni maritimarum, qui avaient l'intendance des ports de mer, du cours des rivières, des salines; tribuni plebis, qui étaient comme les protecteurs du peuple, et qui contrebalancaient la puissance des grands; enfin tribuni militia, qui étaient divisés en grands et petits tribons. Les premiers étaient les tribuns des légions, et les seconds les tribuns des cohortes.

Dans l'Écriture, on emploie assez souvent le nom de tribun, même dans l'Ancien Testament, parce que les traducteurs n'ont point connu de termes plus propres pour exprimer certains emplois, qui ont quelque rapport à celui des tribuns de la république romaine. Par exemple, saint Jérôme a traduit par tribunos ce que l'hébreu appelle prince de mille ; et les Septante . chiliarchæ, qui a la même signification que l'hébreu. Dans le Nouveau Testament, le nom de tribun a plus de rapport aux charges et aux emplois des Romains. puisque c'était en effet des officiers des troupes romaines; par exemple, dans saint Jean xviii, 12, et Act. xx1, 31, 32, 35, 37, etc. Saint Marc parle des tribuns de la cour d'Hérode le tétrarque (Marc vi, 22). Les uns et les autres sont appelés dans le grec chiliarchoi, chefs de mille hommes, tels qu'étaient, les tribuns des légions. Mais celui qui arrêta saint Paul, et qui le tira des mains des Juifs (Act. xx1, 31), était simplement chef d'une cohorte.

TRIBUNAUX, lieux où l'on rend la justice. Moïse avait ordonné que l'on établit dans chaque ville des juges et des magistrats pour terminer les différends qui survenaient dans le pays ; et que s'il arrivait quelque affaire d'une discussion plus difficile, on se transportât an lieu que le Seigneur aurait choisi, pour y examiner la difficulté devant les prêtres de la race d'Aaron, et devant le juge que le Seigneur aurait suscité en ce temps-là. Vovez ce qu'on a dit à l'article Juges et à celui de Sanhédrin. Les rabbins prétendent qu'il y avait trois sortes de tribunaux dans Israël, un de trois juges, un de vingt-trois, et un de soixante. Le tribunal de trois juges se trouvait dans chaque bourgade, et jugeait des procès où il ne s'agissait que d'argent et de choses mobilières. Le tribunal de vingttrois juges se tenait dans les villes, et pouvait juger même des choses où il s'agissait de la vie et de la mort. Enfin, le troisième tribunal était unique, et ne se tenait que dans Jérusalem, dans une salle du tem- la la fin de son règne, il leur imposa des tributs, et les

on en buile, étajent sous la garde des lévites, qui ple. C'est ce que les Juis appellent le grand sanhédrin à l'autorité duquel le roi, le grand-prêtre, les tribus d'Israel, les faux prophètes, les affaires de la religion. étaient soumises. Les rabbins enseignent que le droit de vie et de mort lui fut ôté quarante ans avant la ruine du temple et de la ville de Jérusalem, c'est-àdire. l'an 30 de l'ère vulgaire, sept ans avant la mort de Notre-Seigneur, Aussi les Juifs dirent-ils alors à Pilate qu'il ne leur était permis de faire mourirpersonne : Nobis non licet interficere quemquam.

Tribus. Jacob avant eu douze fils, qui furent chefs d'autant de grandes familles , et qui toutes ensemble formèrent un grand peuple, chacune de ces grandes familles fut nommée tribu. Mais comme Jacob, an lit de la mort, adopta Éphraim et Manassé, fils de Joseph, et voulut qu'ils composassent deux tribus d'Israël, au lieu de douze tribus, il s'en trouva treize. celle de Joseph ayant été partagée en deux. Toutefois, dans la distribution des terres que Josué fit au peuple par l'ordre de Dieu, on ne compta que douze tribus, et on ne fit que douze lots : la tribu de Lévi, qui était attachée au service du tabernacle du Seigneur, n'avant point eu de partage dans la terre, mais seulement quelques villes pour y demeurer, et les prémices, les dimes et les oblations du peuple pour sa subsistance.

Les douze tribus demeurèrent unies sous un même chef, ne formant qu'un même État, un même peuple et une même monarchie, jusqu'après la mort de Salomon. Alors dix tribus d'Israël quittèrent la maison de David, et reconnurent pour roi Jéroboam, fils de Nabat; et il ne demeura sous la domination de Roboam que les tribus de Juda et de Benjamin. Cette division peut être regardée comme la cause des grands malheurs qui arrivèrent dans la suite aux deux royaumes et à toute la nation des Hébreux.

TRIBUT (tributum), en grec phoros, en hebreu mas, qui dérive du verbe masas, fondre, liquéfier. Les Hébreux ne reconnaissent proprement pour souverain que Dieu seul, d'où vient que Josèphe appelle leur gouvernement une théocratie, ou gouvernement divin. Ils reconnaissaient le souverain domaine du Seigneur par un tribut ou capitation que chaque Israélite lui pavait par année d'un demi-sicle par tête. Aussi Notre-Seigneur, dans l'Évangile, fait ce raisonnement à saint Pierre : De qui est-ce que les rois de la terre recoivent le tribut? Est-ce de leurs propres enfants ou des étrangers? voulant dire qu'en qualité de Fils de Dieu, il devait être exempt de cette capitation. Je ne vois pas que ni les rois ni les juges des Hébreux, quand ils étaient de leur nation, exigeassent d'eux aucun tribut.

Salomon, au commencement de son règne, obligea les Chananéens qui étaient demeurés dans le pays de lui payer tribut, et de servir par corvées aux ouvrages publics qu'il avait entrepris; et pour les enfants d'Israël, il ne permit point qu'aucun fût employé à ces ouvrages, mais il en fit ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers pour commander ses armées, ses chariots et sa cavalerie. Toutefois, sur beaucoup les esprits, et jeta les semences de la révolte qui commença par la rébellion de Jéroboam, fils de Nabat, qui fut d'abord obligé de se sauver en Égypte, mais qui éclata enfin par le soulèvement total des dix tribus.

URI

TROMPETTE. Le Seigneur ordonne à Moïse de faire deux trompettes d'argent battu au marteau, afin de s'en servir pour assembler le peuple lorsqu'il faudra décamper (Nombres, x). On se servait aussi principalement de ces trompettes pour annoncer le commencement de l'année civile, le commencement de l'année sabbatique, et le commencement du jubilé. Joséphe dit que ces trompettes étaient longues de près d'une coudée, et avaient le tuyau de la grosseur d'une flûte ordinaire; elles n'avaient qu'autant d'ouverture qu'il en fallait pour les emboucher : le bout était semblable à celui d'une trompette. Il n'y en eut d'abord que deux dans le camp; mais ensuite on en fit un plus grand nombre. Dès le temps de Josué, il y en avait sent : à la dédicace du temple de Salomon , il y avait jusqu'à cent vingt prêtres qui sonnaient de la trompette. Josèphe veut que ce prince ait fait deux cent mille trompettes, ainsi que Moise l'avait ordonné. Je ne sais où il a pris ce grand nombre de trompettes.

Outre les trompettes sacrées du temple, dont l'usage était réservé aux prêtres seuls, même à la guerre et dans les combats, il y en avait d'autres dont les généraux se servaient quelquefois pour assembler

La fête des trompettes se célébrait le premier jour du septième mois de l'année sainte, qui était le premier de l'année civile. Ce mois s'appelait tizri, et répondait à la lune de septembre. On annonçait le commencement de l'année au son des trompettes. Ce jour était solennel : toute œuvre servile y était défendue ; on v offrait, au nom de toute la nation, un holocauste solennel d'un veau, de deux béliers, et de sept agneaux de l'année, avec les offrandes de farine et de vin que Pon avait contume d'offrir avec ces sacrifices. L'Écriture ne nous dit point la raison de l'établissement de cette fête. Théodoret croit que c'était en mémoire du tonnerre que l'on avait oui sur le mont Sinai lorsque Dien v donna sa loi. Les rabbins veulent que ce soit pour faire souvenir de la délivrance d'Isaac, en la place duquel Abraham immola un bélier.

Aujourd'hui, les Juifs ont coutume, ce soir-là, de se souhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chère qu'à l'ordinaire, et de sonner la trom-

TRÔNE (solium), se dit d'un siège magnifique où un Papremis.

fit servir par corvées à ses travaux, ce qui aliéna prince souverain reçoit les hommages de ses sujets ou les visites des ambassadeurs, où il paraît dans les cérémonies d'éclat, d'où il rend la justice; en un mot, le trône, le sceptre, la couronne sont les marques ordinaires de la royauté. L'Écriture nous représente ordinairement le Seigneur assis sur un trône; quelquefois on dit que le ciel est son trône, et la terre son marche-pied : Cælum sedes mea , terra autem scabellum pedum meorum. Le Psalmiste, en plus d'un endroit, dit que Dieu a affermi son trône dans le ciel de toute éternité.

> TROUPEAUX (pecus). Abel faisait paître ses troupeaux; mais Jabel, fils de Lamech et d'Ada, fut le premier qui fit une profession spéciale de conduire des tronneaux.

> TUNIQUE (tunica). La tunique, ou robe, était l'habit de dessous; le manteau, l'habit de dessus. Les Hébreux ne portaient que ces deux habits. Voy. l'article Vête-

> Tympanum, instrument de musique dont il est souvent parlé dans l'Écriture. Les Hébreux l'appellent toph; et je pense que, sous ce nom, ils comprennent en général toutes les sortes de tambours. Je ne remarque pas que les Hébreux s'en soient servis à la guerre, mais soulement dans leurs réjouissances; et d'ordinaire on le met entre les mains des femmes.

> Tumpanum, dans le sens d'un supplice, se trouve dans le grec de saint Paul aux Hébreux, chap. x1, 35. Les anciens et les nouveaux interprètes sont fort partagés sur le sens de ce terme; quelques-uns l'ont expliqué du chevalet, ancien supplice fort fréquent dans l'antiquité, mais fort inconnu aujourd'hui-

> Турном, divinité des Égyptiens. Ces peuples admettaient deux principes : l'un, du bien ; l'autre, du mal. Du principe du bien venait la génération, et du princine du mal la corruption de toutes choses. Le princine du bien avait la supériorité sur celui du mal, mais non pas jusqu'au point de le détruire et d'empêcher ses opérations. Isis, Osiris et Orus étaient les principes du bien ; Typhon était le principe du mal. Osiris était dans le monde ce qu'est la raison dans l'homme: Typhon tenait lieu des passions qui répugnent à la raison. Dans le corps humain, le bon tempérament venait d'Osiris; les maladies et les indispositions avaient Typhon pour cause : on lui imputait aussi les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les éclipses du soleil et de la lune, et tout ce qui passait pour dérangement de la nature. L'ane était son symbole, aussi bien que le crocodile; on lui rendait des honneurs divins dans le canton d'Égypte nommé

lettre, selon l'hébreu, les lumières et la perfection, ou les brillants et les parfaits; selon saint Jérôme, la doctrine et le jugement ; d'après les Septante, la déclaration veulent qu'urim et thunumim soient des épithètes des tique s'exprime comme si la manifestation et la vérité

Urim et Тиимим. Ces deux termes signifient à la m pierres du rational : « Vous y placerez des pierres éclatantes et sans défaut. » D'autres croient que ces deux' termes sont plutôt égyptiens qu'hébreux, et que les Septante en ont exprimé la vraie signification en les traduiet la vérité, ou la manifestation et la vérité, Quelques-uns sant par la déclaration et la vérité. L'auteur de l'Ecclésias1251

1252

de l'éphod : Viri sapientis , judicio et veritate præditi. son histoire, que ces pierres ne jetaient plus cette On voit la même chose encore plus clairement dans lueur. Ainsi elle aurait cessé seulement cent dix ou le premier livre d'Esdras, chap. 11, y . 63 : Donec surgeret sacerdos doctus atque perfectus ; l'hébreu : Donec surgeret sacerdos eum urim et thummim.

Mais Josèphe, et après lui plusieurs auteurs, tant anciens que nouveaux, ont prétendu que l'urim et thummim n'étaient autre chose que les pierres précienses du rational du grand-prêtre, lesquelles, par leur éclat extraordinaire, lui faisaient connaître la volonté de Dieu, et le succès des événements pour lesquels on le consultait. Mais lorsque ces pierres ne rendaient point d'éclat, ou du moins qu'il n'y paraissait rien d'extraordinaire, on jugeait que Dieu n'approuvait point la chose dont il était question. Josèphe

étaient des qualités du grand-prêtre qui était revêtu , ajoute qu'il y avait deux cents ans, lorsqu'il écrivait donze ans avant la naissance de Jésus-Christ,

D'autres croient que l'urim et thummim étaient quelque chose d'ajouté au rational, mais on ne convient pas de ce que ce pouvait être, et, ce qui est assez extraordinaire, ni Moise, ni aucun autre auteur sacré ne nous a marqué distinctement ce que c'était. Usere (usura ou fænus). C'est ce qu'on reçoit au-

delà du principal, en vertu du prêt usuraire, Il est inutile de s'étendre au long sur l'usure, qui est condamnée par toutes les lois naturelles, divines et humaines. Voyez les casuistes et les commentateurs sur l'Exode, chap. xxir, 25 26. .

vases de corne. (1 Rois xvi, 1.) Voy.. Potier de terre,

Vautour, oiseau de proie, déclaré impur par Moïse. qui l'appelle en hébreu daah ou daia; mais les interprètes ne conviennent pas tous que ce terme signifie un vautour. Bochart distingue aia de daia, et il soutient que le premier signifie un émérillon, et le second un vantour. D'autres croient que daah ou daïa signifie un milan, et aïa un vautour ou un corbeau. Daah est traduit par un aigle, dans Jérémie, xLvm, 40; xLix, 22; et daia par un milan, dans Isaie, xxxiv, 15. Les Septante et saint Jérôme rendent dans Job par un vautour l'hébreu hait, qui signifie plutôt un oiseau en général.

VEAU. Il est parlé très-souvent de veaux dans l'Écriture, parce qu'on les employait communément pour les sacrifices. Mais, en plusieurs occasions, vitulus est mis pour un jeune taureau, qui, selon notre manière de parler, ne serait plus simplement veau. Vitulus de armento, le veau du troupeau, se met apparemment par opposition au veau qui tette encore, et qui est sous sa mère. Vitulus se prend quelquesois pour un taureau déjà grand : Circumdederunt me vituli multi. Le veau gras, vitulus saginatus, était un veau engraissé exprès pour faire une noce ou un festin de religion.

VEAU D'OR, que les Israélites adorèrent au pied du mont Sinai. (Exod. XXXII.)

On ne doute pas que les Hébreux, dans cette occasion, n'aient voulu imiter le culte du dieu Apis, qu'ils avaient vu dans l'Égypte (1).

VENDANGES. Voyez Vignes.

VENDRE. Les Hébreux pouvaient vendre leur propre liberté; les pères pouvaient vendre celle de leurs enfants.

On vendait aussi les débiteurs insolvables, et même leurs enfants, comme on le voit par l'Évangile et par les livres des Rois. On vendait quelquefois les hommes

(4) Philon a cru que les Hébreux avaient eu envie d'adorer Typhon, divinité égyptienne, que cet auteur confond ordinairement avec Osiris.

VASES. Les Hébreux mettaient les liqueurs dans des | libres pour esclaves, comme Joseph fut vendu par ses frères; et ce crime s'appelait plagium, et la loi le punissait de mort.

VENT (le), ventus, est souvent appelé spiritus, et en quelques passages on est partagé de sentiments; savoir, s'il signifie le vent ou le Saint-Esprit; par exemple Spiritus Domini ferebatur super aquas; ce que les uns entendent du Saint-Esprit, et les autres d'un veut violent. Isaie (x1,7): Exsiccatum est fænum, quia spiritus Domini sufflavit in eo. Mais ordinairement la suite du discours fait assez distinguer si spiritus signifie le Saint-Esprit, ou le vent, ou l'âme qui nous anime.

Les Ilébreux reconnaissaient comme nous quatre vents principaux : le vent d'orient, en hébreu, kadim; le vent du nord, tzaphon; le vent du midi, darom; et le vent d'occident, ou de la mer Méditerranée, en hébreu, rouahaiam.

VENTRE. Le fruit du ventre, sont les enfants : Privavit te Deus fructus ventris tui; et le psalmiste : Merces Domini, fructus ventris; les enfants sont la bénédiction

Le ventre se prend souvent pour la gourmandise, comme dans l'Épitre aux Romains, xvi: « Ces sorles de gens ne servent pas Jésus-Christ, mais sont esclaves

Le ventre se met aussi pour le cœur, le fond de l'àme : « Conservez les lecons de la sagesse ; si vons la gardez dans votre ventre, dans votre cœur, elle éclatera sur vos lèvres. 1 (Prov. xxu, 18.)

Le ventre de l'enfer, c'est le tombeau, ou un danger imminent de mort. L'Ecclésiastique dit qu'il a été délivré de allitudine ventris inferi; et Jonas, qu'il a crié vers le Seigneur de ventre inferi, du fond de la mer et du ventre du poisson.

VENTRILOQUE, en latin ventriloquus, en grec engastrimuthos, celui qui parle du ventre, du fond de l'estomac; un devin ou une devineresse qui avait ou feignait avoir un esprit familier, un esprit de Python, qui lui parlait du fond de l'estomac. Voyez Python.

Véxus, déesse de l'impudicité, adorée par les paiens. Voyez Astarte.

Ven (vermis, vermiculus). L'Ecriture voulant mar- P Clermont-Ferrand, qui semblait accréditer cette méquer la bassesse et la faiblesse de l'homme, le compare à un ver de terre ; parce qu'en effet, dans la nature, on ne connaît rien de plus méprisable. Je suis un ver de terre, et non un homme, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple ; paroles que le Fils de Dieu a bien voulu adopter, pour marquer l'état d'humiliation où il c'était réduit

Vermiculus se prend pour l'écarlate. Moise se sert souvent de ce terme dans le dénombrement qu'il fait des étoffes et des couleurs qui entraient dans les voiles du tabernacle de l'alliance. L'hébreu tolahat schani, que la Vulgate a traduit par coccum bis tinctum ou vermiculum, et que les Septante ont rendu par une couleur rouge comme l'écarlate, signifie proprement d'une fois que l'on n'a rien de bien certain sur les le vermisseru du coceus, 1e kermès (1).

VERNILLON. Ce terme vient du latin vermiculus, un vermisseau, parce que le cramoisi et l'écarlate se teignent avec de petits vermisseaux que l'on ramasse sur une espèce de chêne-vert qui porte le kermès ou la graine d'écarlate. Mais le vrai vermillon est tout autre chose, et il n'a aucun rapport avec le vermiculus que par la couleur. Le vermillon, connu des anciens, se trouvait en Espagne sur des rochers inaccessibles, C'était des pierres qu'on abattait avec des flèches. Il s'en trouvait aussi dans la Colchide; l'artificiel se les manteaux n'étaient qu'une grande pièce d'étoffe, faisait d'un sable rouge qui se voyait auprès d'Éphèse, après qu'on l'avait lavé plusieurs fois. Le vermillo dont on se sert présentement se fait avec le cinabre artificiel, qui a été broyé longtemps sur le porphyre, et réduit à une poudre très-fine.

VERRE. Il est incontestable que le verre était déjà connu du temps de Salomon. Pline (Nat. Hist. xxxvi. 65) nous apprend que, pendant un grand nombre de siècles, multa per secula, on ne fabriquait le verre qu'avec le sable du fleuve Bélus en Phénicie : or du temps d'Aristophane, c'est-à-dire, quatre cents ans avant Jésus-Christ, la Grèce avait délà des verreries : et il y avait des verres brûlants à Athènes, des verres préparés pour des expériences physiques. Ceci fait donc remonter bien haut dans l'antiquité ce grand nombre de siècles où les voisins de la Judée étaient seuls en possession de fabriquer le verre.

Les vases en verre furent en usage chez les anciens ; l'Égypte travailla de toute antiquité cette matière; il nous est parvenu beaucoup d'objets de ce genre des Romains, des urnes cinéraires avec leur couvercle, des vases de diverses formes et de diverses grandeurs ; les plus communs sont les fioles qui renfermaient les onguents, les builes et les baumes odoriférants, qu'on a pris mal-à-propos pour des lacrumatoires. Cette opinion, trop accréditée, a été victorieusement renversée par des découvertes récentes de M. Mongez; rien ne permet de donner à ces vases à long cou le nom de lacrymatoires, et un bas-relief de

(1) Le kermes est un genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, et dans lequel les individus femelles son remarquables par le défaut d'ailes; il ressemble à une petite coque inanimée.

prise, a été reconnu pour faux. On ne doit donc plus donner à ces vases d'autre nom que celui de fioles à huile, à parfum, etc. (Champollion-Figeac, Résumé d'Archéologie.)

VESCE, ou vesse (vicia), plante rampante, dont le grain sert de nourriture aux pigeons, qui en sont

Il est parlé de la vesce dans Isaïe, xxvIII, 25 : Viciam in finibus suis. L'hébreu porte cusmeth, que quelques-uns traduisent par spelta, de l'épautre; d'autres, zea, sorte de froment. Ezéchiel (1V, 9) emploie le même terme; et les Septante le rendent par olyra qui est une espèce de froment. On a déjà averti plus plantes de l'Écriture.

VETENENTS. Les Hébreux n'avaient pour habits que la tunique, nommée chetonet, et le manteau, nommé en hébreu mehil. La tunique était l'habit de dessous, qui couvrait immédiatement la chair. Le manteau était l'habit de dessus : ces deux habits ensemble faisaier t ce que l'Ecriture appelle mutatorias vestes, des habi s à changer, ou mutatoria vestium, que Naaman portait par présent au prophète Elisée. La tunique d'ordinaire était de lin, et le manteau d'étoffe. Comme qui n'était pas taillée, on en avait souvent de réserve, et on en faisait des présents. Les Hébreux ne changèrent jamais de mode pour les habits, que nous sachions; mais ils s'habillaient suivant l'usage du pays où ils demeuraient. La couleur blanche ou la couleur de pourpre était la plus estimée. Voyez Habits

VEUVE. Chez les Hébreux, même avant la loi, la veuve qui n'avait point eu des enfants de son mari devait épouser le frère de son époux décédé, afin de lui susciter des enfants qui héritassent de ses biens, et qui fissent passer son nom et sa mémoire à la postérité. Nous voyons la pratique de cet usage avant la loi, dans la personne de Thamar, qui épousa successivement Her et Onan, fils de Juda, qui devait encore épouser Sela, troisième fils de ce patriarche, les deux premiers étant morts sans lignée.

Le veuvage, de même que la stérilité, était une espèce de honte et d'opprobre dans Israel.

VIANDES. Les Hébreux avaient plusieurs sortes d'animaux, dont ils ne mangeaient pas. Nous en avons parlé sons l'article Animaux.

VICTIMES. (Voy. Hosties, Sacrifices.) VICTIMES HUMAINES, (Vov. Sacrifices.)

Vienes, vignobles. Il y avait dans la Palestine, plusieurs excellents vignobles. L'Écriture loue les vignes de Sorec, de Sébama, de Jazet, d'Abel. Les profanes parlent des excellents vins de Gaze, de Sarepte, du Liban, de Saron, d'Ascalon, de Tyr.

Noé planta la vigue après le déluge et commenca à la cultiver. Plusieurs tiennent que le vin n'était pas inconnu avant le déluge, et que ce patriarche continua de cultiver la vigne après ce grand événement, ainsi qu'il avait fait auparavant; mais les Pères croient qu'il

ignorait la force du vin , n'en ayant jamais usé auparavant, et n'ayant vu personne qui en usat. Il fut le premier qui ramassa le jus du raisin, et qui le réduisit en liqueur. Avant lui, on se contentait de manger le raisin comme un autre fruit.

La loi de Moise ne permettait pas au propriétaire qui plantait une vigue d'en manger le fruit avant la cinquième année. On ne touchait point aux vignes la septième année. Le raisin qu'elles produisaient alors était pour le pauvre, l'orphelin et l'étranger. Il était permis à un passant de cueillir et de manger du raisin dans la vigne qu'il trouvait sur le chemin, mais il était défendu d'en porter dehors. Il était aussi défendu de semer dans la vigne d'autres choses : Non seres vineam tuam altero semine.

Les vendanges, chez les Hébreux, étaient accompagnées de festins et de réjonissances.

VIN On ne faisait ordinairement point de sacrifice, tant soit neu considérable au Seigneur, où l'on n'y fit des libations de vin (1).

L'usage en était défendu aux prêtres pendant tout le temps qu'ils étaient dans le tabernacle, et occupés au service de l'autel. Cette liqueur était aussi interdite aux Nazaréens; et quand le vin était défendu, d'ordinaire on comprenait sous la même défense, toute liqueur capable d'enivrer, et exprimée dans la Vulgate sous le nom de sicera. Les Réchabites observaient une rigoureuse abstinence de vin tous les jours de leur vie, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu de Réchab leur père.

Dans le style des auteurs sacrés, le vin ou le calice marquent souvent la colère de Dieu : Vous nous avez abreuvés du vin de componction, de douleur; à la lettre, du vin de lie, ou du vin de tremblement. Le Seigneur tient en sa main une coupe pleine de vin trouble et mêlé avec les liages; il en fera boire à tous les pécheurs de la terre. Le Seigneur dit à Jérémie : Prenex cette coupe du vin de ma cotère, et faites-en boire à tous ceux à qui je vous

On donnait du vin à ceux qui étaient dans le deuil et dans la tristesse : Ne donnez point de vin aux rois, parce qu'il n'y a point de secret où règne l'ivrognerie; donnez à ceux qui sont affligés une liqueur capable de les enivrer, et du vin à ceux qui sont dans l'amertume

(1) On verse de l'eau dans le vin du calice de la sainte messe avant la consécration. Les théologiens en donnent d'excellentes raisons, mais aucun d'eux ne fait connaître l'origine de cette pratique. La voici le Thalmud, traité Berahhot, fol. 50, dit formellement que dans la Terre-Sainte, où le vin est extrêmement fert, on ne devait bénir la coupe des repas qu'après y avoir mêlé de l'eau pour le rendre potable. Or, Notre-Seigneur, qui a bien voulu se soumettre à tontes les pratiques de l'ancienne loi, jusqu'à son entière abrogation, a dù nécessairement verser un peu d'eau dans le vin qu'il allait bénir, et ensuite changer en son sang. L'Église a conservé cet usage, parce que notre divin Sauveur s'y est conformé, Remarquon de plus que, d'après le Thalmud, si la quantité d'eau est telle qu'elle affaiblisse trop le vin, on ne peut plus bénir la coupe, parce que ce n'est plus du vin. Dans le calice de la sainte messe, on met également moins d'eau que de vin.

de leur cœur. Qu'ils boivent et qu'ils oublient leur panvreté, etc. Les rabbins enseignent que l'on donnait à boire du vin et des liqueurs fortes à ceux qui étaient condamnés au dernier supplice, pour leur ôter une partie de la frayeur et du sentiment de leurs peines. Il y avait, dit-on, à Jérusalem, des femmes charitables qui se mélaient de faire la mixtion de certaines drogues avec le vin, afin de le rendre plus fort et plus capable d'amortir le sentiment de la douleur.

Les anciens Juifs n'avaient pas l'usage des tonneaux de bois, à la manière d'aujourd'hui; ils conservaient leur vin dans des cuves souterraines bien enduites et bien solides, comme des citernes, d'où ils le tiraient pour le mettre dans de grands vases de grès ou d'argile bien vernissés ou bien poissés; et quand il était question de le transporter ailleurs, on en remplissait des outres, et on les chargeait sur des animaux ou sur les épaules des hommes, sans crainte, ni que ces vaisseaux se rompissent, ni que la liqueur se répandit. Nous avons traité cette matière assez au long dans le commentaire sur Jérémie, chap. xi.viii, II. Il y a grand nombre d'expressions dans l'Écriture, qu'il est malaisé de bien entendre, si l'on ne sait ces anciens usages.

VINAIGRE. On fait du vinaigre de vin, de bière, de cidre, et même avec de l'eau; le vin de palmier se tourne en vinaigre, si on le garde trois ou quatre jours. Les anciens avaient plusieurs sortes de vinaigre dont ils se servaient pour boire. L'empereur Pescennius Niger avait ordonné que ses soldats ne boiraient que du vinaigre dans les expéditions : Neminem in expeditione vinum bibere, sed aceto universos esse contentos. Booz disait à Ruth de venir tremper son pain dans le vinaigre avec ses gens : Intinge buccellam tuam in aceto. Les moissonneurs se servaient de cette liqueur pour se rafraichir : Aceto summa vis in refrigerando, dit Pline. Il y a beaucoup d'apparence que le vinaigre que les soldats romains donnèrent à Jésus-Christ, pendant qu'il était à la croix, était du vinaigre dont ils se servaient eux-mêmes pour leur boisson. Le grand Constantin leur permit le vin alternativement avec le vinaigre de deux jours l'un.

Ce vinaigre n'était pas de ces sortes de vinaigre dont nous nous servons dans les salades et dans les sauces, mais un petit vin nommé pesca ou sera, dont les auteurs de de Re rustica nous ont donné la composition. On s'en sert encore beaucoup en Espagne et en Italie pendant les moissons; on s'en sert aussi en Hollande et dans les vaisseaux, pour ôter à l'eau son manyais goût.

Vipere, sorte de serpent nommé vipera, comme qui dirait vivipara, parce qu'elle produit ses petits en vie. Le venin de la vipère est très-dangereux, et sa chair était autresois employée dans un grand nombre de

Il est parlé de vipère en plus d'un endroit de l'Écriture. Job : La lanque de la vipère le fera mourir. L'hé breu peten signifie, dit-on, plutôt l'aspic que la vipère. Isaie parle aussi de la vipère, et l'hébreu porte éphée, qui est, à ce qu'on croit, ie vrai nom de la vipère. m, chap. I, p. 358 et suiv. Saint Jérôme, dans Isaie (LIX, 5), traduit éphée par le basilie, regulus. Les Septante traduisent de même.

Virres. Dans la Palestine, on n'usait point de vitres pour les fenêtres; elles étaient simplement fermées par des rideaux ou par des grillages.

Vol. Voleurs. La loi condamne le vol, non furtum facies; mais elle n'y ajoute aucune peine, sinon la restitution plus ou moins grande, selon la nature du vol. Mais le vol d'un homme libre ou d'un hébreu, pour le réduire en servitude, est puni de mort : Qui furatus fuerit hominem, convictus noxæ, morte moriatus (Exod. xxi, 16). Les Juiss ne croient pas que le vol d'un homme d'une autre nation mérite la peine de mort, mais seulement le vol d'un homme hébreu libre; si on vole un étranger, on est seulement condamné à restitution. Ils fondent cette distinction sur une loi du Deutéronome, qui limite la loi dont nous parlons: Si furatus fuerit hominem de filiis Israël; exception que les Septante et Onkélos ont même exprimée dans le texte de l'Exode (xxi, 46). Les lois des Athéniens condamnaient à mort le plagium ou vol d'un homme libre ; et les lois romaines condamnent à la même peine le vendeur et l'acheteur de l'homme libre, s'ils connaissent sa condition-

Le voleur d'un bœuf était puni par la restitution de cinq bœufs; celui d'une brebis ou d'une chèvre par la restitution de quatre brebis ou de quatre chèvres. On croit que le vol du bœuf et de son espèce est puni plus sévèrement, parce que cet animal est d'une plus grande utilité que les autres. Le législateur limite cette loi un peu après, en disant, y 4 : Que si ce qu'il a volé se trouve chez lui encore vivant, soit que ce soit un bœuf, un âne ou une brebis, il rendra le double; ou selon l'hébreu, si l'on trouve entre ses mains ce qu'il a volé, il en rendra deux vivants pour un qu'il a volé.

Le voleur nocturne pris sur le fait pouvait être tué impunément: mais il n'était pas permis de tuer un voleur qui volait pendant le jour. On présume que celui qui se présente pour percer un mur et pour voler la nuit en veut à la vie de celui qu'il attaque; et celuici, dans cette présomption, peut prévenir celui qui vient pour le tuer. Mais il n'en est pas de même de celui qui vole pendant le jour ; on peut se défendre contre lui s'il attaque ; et s'il vole on peut poursuivre devant les juges la restitution de ce qu'il a pris.

Si le voleur n'avait pas de quoi restituer le vol selon la loi, on pouvait le vendre ou le réduire en esclavage : Si non habuerit quod pro furto reddat , ipse venundabitur. Les enfants même des débiteurs insolvables étaient vendus pour les dettes de leurs pères. Nous en voyons la pratique dans le quatrième livre des Rois. Une femme veuve vint trouver Elisée, et lui dit que son mari, qui était craignant Dieu, et disciple des prophètes, était mort, et que son créancier venait | à quoi il s'expose en volant. pour enlever ses deux enfants et les réduire en servitude; le prophète multiplia en sa faveur un peu d'huile une espèce de profession de voler. Isaac avait prédit

On peut voir Bochart, de Animal, sacr., part. II, hv. qu'elle avait dans sa maison, afin qu'elle la vendit pour payer son créancier. Et dans l'Évangile, un débiteur qui se trouvait en arrière de dix mille talents fut-vendu, lui, sa femme, ses enfants et tout ce qu'il avait, pour satisfaire à ce qu'il devait à son maître.

Les rabbins enseignent qu'une femme qui était convaincue de vol ne pouvait être vendue; qu'on ne vendait jamais un voleur, à moins que son vol ne fût plus grand que le prix qu'il valait lui-même; s'il valait vingt écus, il n'était pas vendu pour un vol de dix écus, et le voleur ainsi vendu n'était obligé de demeurer en servitude que jusqu'à la concurrence de la valeur de ce qu'il avait volé : c'est la doctrine des rabins. Quant à la restitution au double, au triple ou au quadruple, elle ne se faisait que quand il était mis en

On demande si le vol, outre la peine de la restitution, n'était pas soumis à quelques peines corporelles. Quelques-uns croient qu'on mettait quelquefois le voleur à mort, parce que Jacob dit à Laban : Et quant à ce que vous m'accusez de vol, si vous trouvez vos dienx chez quelqu'un, qu'il soit mis à mort en présence de nos frères. Estius croit que, s'il était insolvable, il était châtié à coups de fouet, ou même qu'il était pendu, s'il était convaincu d'avoir volé plusieurs fois. Mais je ne crois pas que chez les Hébreux le simple vol fût puni de mort, ni même de peines corporelles. La loi n'impose la peine de mort qu'au plagium, ou au vol d'un homme libre.

Salomon, dans ses Proverbes, dit que celui qui s'associe avec un voleur hait sa propre vie. Il s'expose à faire une mauvaise vie, non que toute sorte de vol emporte la peine de mort, mais parce qu'il y a certains cas où le vol était puni du dernier supplice, ainsi qu'on l'a vu , et d'ailleurs parce qu'il s'expose à faire un faux serment, et à se parjurer à l'occasion du vol, auquel cas il mérite la mort, non pas précisément à cause du vol, mais à cause du parjure : Adjurantem audit, et non judicat, dit Salomon; et Moïse : Si quelqu'un est interrogé en justice, et qu'il ne veuille pas déclarer ce qu'il sait ou ce dont il a été témoin ou complice , il portera son iniquité ; il sera puni du dernier supplice, à cause du parjure et de la profanation du nom de Dieu. Vovez aussi Prov. xxx, 9 : Seigneur, ne me donnez ni les richesses ni la pauvreté, de peur que je ne sois contraint de voler, et qu'ensuite je ne me parjure, et que je ne profane le nom de Dieu.

Il semble que le simple vol parmi les Hébreux n'emportait point une infamie particulière. Ce n'est pas une grande faute qu'un homme dérobe, car il vole pour se rassasier, dit le sage; ou, selon l'hébreu : On ne méprise point un homme qui a volé pour se rassasier; la loi ne lui inflige aucune peine particulière, et on ne lui fait souffrir aucun supplice honteux et infamant. Salomon ajoute : S'il est pris, il en rendra sept fois autant, et il donnera tout ce qu'il a dans sa maison. Voilà

Plusieurs peuples des environs de la Judée faisaient

à Esaŭ qu'il vivrait de son épée, c'est-à-dire, qu'il vivrait de brigandages. Ismaël, fils d'Abraham, n'eut point d'autre métier que la guerre et que le brigandage; il devint ferus homo et juvenis sagittarius, et il fut toujours en guerre avec ses voisins : Manus eius contra omnes, et manus omnium contra eum. Les Ismaélites, ses descendants, ont imité leur père, et ils ne se font nul scrupule de dérober sur les grands chemins ; ils s'en font même une gloire et une espèce de

L'Écriture parle souvent des troupes de voleurs de Monb, de Syrie, de Chaldée, d'Ammon, et d'autres semblables gens qui exerçaient leur brigandage par tout où ils le pouvaient faire impunément. Jephté, qui devint chef du peuple de Dieu , était d'abord à la tête d'une troupe de voleurs; David et ses gens eurent affaire à ces voleurs des environs de la Palestine. Ce furent de ces sortes de gens qui pillèrent Sicéleg, et dont David tira vengeance à son retour de l'expédition où il avait accompagné Achis, roi de Geth. Isboseth, fils de Saul, avait à son service deux chefs de voleurs , qui lui tranchérent la tête pendant qu'il dormait. Razon, qui devint roi de Damas, était auparavant chef de voleurs; les trois troupes de Chaldéens qui enlevèrent les chameaux de Job étaient de ces tronnes de voleurs.

Le vol parmi ces peuples n'était pas si odieux ni si honteux qu'il l'est parmi nous; cela se voit aussi dans les temps héroïques, et même encore depuis, parmi

Vomissement. Les médecins grecs conseillaient de boire, dans certaines circonstances, du vin avec excès, pour provoquer le vomissement : et ils regardaient cette pratique comme une purgation salutaire. Les Romains allèrent plus loin : dans l'excès de leur intempérance, ils en vinrent à rejeter la nourriture dont ils avaient surchargé leur estomac, pour se livrer de nouveau et sans intervalle à leur gourmandise : ct Sénèque n'a point exagéré, en disant : Vemunt ut edant, edunt ut vomant. Quelques hommes qui croient avoir fait faire un pas à la raison humaine quand ils ont jeté du ridicule sur ce que respectèrent les Newton, les Pascal, les Leibnitz, ont voulu retrouver cet usage infame chez les Hébreux, et ont avancé qu'il était même autorisé et conseillé par l'auteur de l'Ecclésiasti-

portait en solennité du bois au temple pour l'entretien du feu sacré qui brûlait toujours sur l'autel des holocaustes. Nous ne trouvons cette fête marquée dans aucun endroit de l'Écriture ; mais Josèphe en fait mention, livre II de la Guerre des Juifs, ch. xvii, pag. 811. Ini rien de gâté et de vermoulu Selden veut que cette provision se fit dans le mois ab,

Zélateurs ou Zélés. On donna ce nom à certains y teurs, à cause du zèle mal entendu qu'ils prétendaient Juis qui parurent dans la Judée vers l'an 66 de l'ère | avoir pour la liberté de leur patrie. On leur donna vulgaire, et quatre ou cinq ans avant la prise de Jé- aussi, vers le même temps, le nom de sicaires ou as-

que (xxx1, 25); mais ici leur érudition, qui n'est pas toujours empruntée aux meilleures sources, est en défaut. Un passage d'Isaie (chap. xxviii, ŷ 8) fait assez voir que les Hébreux avaient en horreur le vomissement considéré comme une suite des excès de la table. L'Ecclésiastique conseille, il est vrai, à celui que l'on a contraint à manger au-delà du besoin, de quitter la salle du festin, et de débarrasser son estomac du poids qui le fatigue : Cela, ajoute-t-il, vous soulagera. Les ommes sensés ne voient là qu'un précepte d'hygiène, qui n'a rien qui répugne à la majesté des hyre saints': et, pour peu que l'on fasse attention à une multitude de passages du même chapitre, dans lesquels l'auteur recommande la sobriété, et indique les suites funestes de la débauche et de l'intempérance, on ne saurait y voir

VULGATE. On donne ce nom au texte latin de la Bible qui a été déclaré authentique par le concile de Trente. Ce concile ayant ordonné que l'Écriture sainte serait imprimée au plus tôt, le plus correctement qu'il serait possible, particulièrement selon l'édition ancienne de la Vulgate, le pape Sixte V donna ses principaux soins à procurer une édition parfaite de la Vulgate latine, qui pût servir de modèle à toutes celles que l'on ferait dans la suite pour toute l'Église catholique. Il employa à cet ouvrage plusieurs savants théologiens, qui y travaillérent avec beaucoup d'application. Son édition fut faite dès l'an 1589; mais elle ne parut qu'en 1590. Et, comme elle ne se trouva pas encore dans toute la perfection que l'on désirait, le pape Clément VIII en fit une autre édition en 4592, qui a toujours depuis été considérée comme le modèle de toutes celles que l'on a imprimées. C'est cette édition que l'église latine tient pour authentique, suivant la déclaration du concile de Trente, et selon la bulle de Clément VIII. Il ne faut pas toutefois s'imaginer que cette dernière édition soit entièrement exempte de défauts. Le cardinal Bellarmin, qui avait travaillé avec d'autres théologiens à la corriger, reconnaît, dans sa lettre à Luc de Bruges, qu'il y a encore plusieurs fautes que les correcteurs n'ont pas jugé à propos d'en ôter, pour de justes causes : Scias velim Biblia Vulgata non esse à nobis accuratissime castigata; multa enim de industrià justis de causis pertransivimus.

XYLOPHORIE. Fête des Hébreux, dans laquelle on Il qui revient à peu près à juillet. D'autres la mettent au mois élul, qui répond au mois d'août. Les rabbins enseignent qu'on préparait avec grand soin le bois qui devait être brûlé sur l'autel, qu'on le nettoyait tres-proprement, et qu'on n'y laissait ni pourriture,

rusalem par les Romains. Ils prirent le nom de zéla- asssins, à cause des fréquents assassinats qu'ils com-

croyons que ce sont les mêmes que les hérodiens, dont il est parlé dans l'Évangile.

ZELE (en latin zelus, en hébreu kanah) se prend 1º pour l'ardeur que nous avons pour quelque chose ;

- 2º Pour la colère;
- 3º Pour la jalousie;
- 4º Pour l'envie.

Jugement de sèle. Voy. l'article Jugement.

L'idole du zèle (idolum zeli), dont parle Ézéchiel est, à ce qu'on croit, le faux dieu Adonis, justement appelé l'idole de jalousie, à cause qu'il était aimé de Vénus, et que Mars, piqué de jalousie, envoya contre lui un sanglier, qui le tua d'un coup de dent. De plus, en suivant le récit d'Ezéchiel, on voit que le même faire une espèce de houppe.

mettaient avec des dagues, nommées en latin sica. Nons y simulacre, qui est nommé au ŷ 5 l'image de palousie. est appelé, y 14, thammuz, en l'honneur duquel les femmes faisaient des lamentations, comme tout le monde sait qu'on en faisait aux fêtes d'Adonis.

ZIZITH. C'est ainsi que les Juifs appellent les houppes qu'ils portaient autrefois aux quatre coins de leurs manteaux, et qu'ils ne portent maintenant que pardessous leurs habits, et attachées à une pièce carrée, qui représente le manteau dont ils étaient couverts anciennement dans leur pays, avant leur dispersion. Le zizith des Juiss d'aujourd'hui est une houppe composée de huit fils de laine filée exprès pour cela, avec cinq nœuds chacan, qui occupent la moitié de la longueur. Ce qui n'est pas noué étant effilé achève de

Dictionnaire GÉOGRAPHIQUE DE LA BIBLE.

←(((((()))))))>

Pharphar, arrosait le territoire de Damas. C'était probablement le nom de l'une des branches du Baradi, le Chrysorrhoas (courant d'or) des Grecs et des Romains, lequel, descendant des montagnes de l'Anti-Liban, vient encore aujourd'hui fertiliser le riche territoire de Damas, et traverse la ville, fort appauvri, il est vrai, par les nombreuscs saignées qu'il y subit. Le reste de ses eaux disparaît dans un lac à quelques lieues de la ville.

ABARIM, c'est-à-dire, des passages; chaîne de montagnes à l'orient de la mer Morte et du Jourdain. Elle s'étendait à travers le pays de Moab et dans la tribu de Ruben; le torrent d'Arnon la séparait en deux parties : celle du nord et celle du sud, à la première appartenait le mont Nébo, dont le sommet se nommait Phasga.

ARDON OU ABRAN, ville de la tribu d'Aser, limitrophe de la tribu de Nephthali ; cHe fut donnée aux lévites de la famille de Gerson.

ABEL, ville du pays des Ammonites, située dans une contrée de tout temps fertile en vignobles, ce qui la fit surnommer Keamin ou des vignes ; elle est à deux heues environ au N.-O. de Rabbath-Ammon ou Philadelphie, capitale du pays.

ABEL (LE GRAND), pierre située à Bethsames, et sur laquelle fut placée l'arche sainte, lorsque les Philistins, vainqueurs des Israélites à Aphec, la rapporte pensé que le mot Abel, signifiant en hébreu deult;

ABANA, rivière de la Syrie, qui, de même que le m rent pour se délivrer des maux dont ilsétaient affligés depuis sa présence parmi eux.

ABELA, ABELA-BETH-MAACHA, ABEL-MAISON-DE-MAA-CHA OR ABEL-NAIM, ville célèbre, et mère de beaucoup d'autres, suivant les paroles de l'Écriture. Elle paraît avoir été située au N. de la terre d'israél, tribu de Nephthali, peut-être à l'O. du lac Samochonites. Elle était défendue par de fortes murailles quand Séba, révolté contre David, s'y réfugia. Benadab, roi de Syrie, et postérieurement Théglath-Phalasar, roi d'Assyrie, s'en emparèrent. Ce dernier en transféra les habitants dans son état. D'Anville place cette ville à l'O. de la mer de Galilée et au N.-E. du mont Tha-

ABEL-MEHULA, ville située sur la rive droite du Jourdain, non loin de la ville de Bethsan ou Scythopolis. Elle devait appartenir à la demi-tribu de Manassé, en-deçà du Jourdain. Patrie du prophète Élisée.

ABEL-MIZRAIM, nom donné à l'Aire d'Atad par les habitants du pays de Chanaan. Voyez Atad.

ABEL-SATIM, dernier lieu de campement des Israelites avant le passage du Jourdain. Ce campement s'étendait jusqu'à Beth-Simoth, vis-à-vis de Jéricho, dans les parties les plus plates du pays des Moabites. Une ville du nom de Settim était tout proche de ce lieu. Quelques auteurs ont confondu l'une avec l'autre. Ceux qui les ont considérées comme distinctes, ont